

Journal n° 41 : Solitudes

Sommaire

Editorial	page 1
Dossier	
Présentation du dossier	page 1
Médiation familiale	page 2
J'ai connu une grande détresse	page 3
je me sens abandonnée	page 4
Réflexion d'un groupe	page 5
De l'isolement à la solitude	page 6
Un soulagement	page 8
Beata solitudo	page 10
Dates à retenir	page 10,11
La vie des groupes et des régions	page 12
Le coin des livres	page 11

Editorial

Laissez-les .

Laissez-les mourir. La presse a salué à l'unanimité de l'Assemblée Nationale qui a voté la proposition de loi sur les droits des malades en fin de vie, définissant un droit au « laisser mourir » sans légaliser l'euthanasie. Ce texte donne le droit de refuser l'acharnement thérapeutique et les traitements trop lourds au regard des bénéfices possibles, et autorise un traitement anti-douleur même au risque d'abrèger une existence. Exactement ce que dit l'Église depuis Pie XII. Merci aux députés. Pourvu que se réalise la promesse de développer les soins palliatifs.

Laissez-les s'aimer. La Cour d'Assises de Douai n'a réclamé que 5 ans de emprisonnement avec sursis à ce mari, aux abois sur le plan financier, qui avait tenté d'assassiner sa femme, en pensant se suicider ensuite. Elle se était portée partie civile pour demander l'acquiescement. Sans lui, elle ne pouvait vivre. Merci aux jurés.

On a envie de continuer. **Laissez-les vivre** ces enfants à naître qui risquent d'être handicapés, et ceux qui sont nés ainsi ; ils ne en seront pas forcément moins heureux, si la société leur donne toute leur place. Merci d'avance !

Et en ce temps de Noël et de Royaume qui vient : **Laissez-les se marier à l'Église**, ces chrétiens qui ont connu un échec et qui veulent recevoir pour leur couple la bénédiction du Seigneur. Merci d'avance aux évêques !

Bruno LAURENT